



SYNDICAT NATIONAL des CFA BTP

**A tous les adhérents CGT, CFDT,
A tous les salariés des CFA-BTP**

Comme vous le savez, le dialogue social dans le réseau des CFA-BTP est à l'image de celui que le patronat refuse aux salariés dans ce pays.

Les salariés des CFA-BTP subissent de plein fouet :

- **des conditions de travail de + en + difficiles,**
- **un manque de revalorisation des salaires en général mais aussi des carrières (des fins de grilles, des animateurs, des secrétaires, des très bas salaires),**
- **des rentrées d'effectifs de moins en moins évidentes quasi partout dans nos CFA (pour la seconde année) entraînant de possibles compressions voire suppressions de postes,**
- **des montages patronaux dans les organismes gestionnaires pour se séparer de salariés basés sur des motifs personnels fallacieux afin d'éviter d'avoir à se justifier sur des licenciements d'ordre économique,**
- **un non respect depuis janvier 2010 de la revalorisation des salaires (de 06 %) par une association gestionnaire envers ses salariés...**

A cela s'ajoute...

Un CCCA qui se place de plus en plus sur la touche pour ce qui est de la défense des statuts du personnels que vis à vis de l'encadrement et du management des directions générales dans les OG gérants les CFA : Auxerre, mais aussi la Normandie, et d'autres cas... en étaient les premiers symptômes inquiétants.

Le dernier en date (celui de Quimper) ne fait plus aucun doute.

Dans cette affaire précisément, et à nouveau, le CCCA, après avoir laissé volontairement pourrir la situation au prétexte qu'il n'était pas l'employeur, tout en ayant laissé son service juridique "donner quitus" à un licenciement pour faute grave de l'animateur, celui-ci vient ouvertement (depuis mi-Avril 2010) de prendre parti en prenant la décision de se ranger aux côtés de la direction générale de Quimper (au niveau de la présidence du CCCA comme au niveau du secrétariat général du CCCA) et donc de s'affirmer contre la réintégration du collègue lampiste.

Si nous laissons faire, une dérive dans les OG va s'instaurer de fait : celle de faire passer pour faute grave des licenciements d'ordre plus ou moins économiques.

CGT et CFDT des CFA-BTP proposent donc de mener une journée d'actions syndicales et de luttes dans les CFA en passant par la grève, le jeudi 20 mai 2010.

A vous adhérents CGT, CFDT, salariés des CFA-BTP de :

- vous emparer du dépôt de préavis de grève nationale pour le 20 mai 2010,
- provoquer des assemblées générales dans vos établissements **dès demain** pour évoquer la situation en général du sort qui nous est réservé à nous salariés dans les CFA et de montrer notre rapport de force tant :
 - o **pour se faire respecter dans notre statut de salarié-e de tous les jours,**
 - o **pour la revalorisation des points ETAM et IAC (dont la prochaine négociation au CCCA est prévue en juin)**
 - o **pour établir un cahier de revendications précisément lors de cette journée du 20 mai en vue de le remettre aux syndicats nationaux.**

SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DES CFA ET ASSIMILÉS DE LA CONSTRUCTION

Case 413 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil Cédex

Tél. : 06.85.54.79.72 – fax :

e-mail : la-cgt-des-cfa-btp@wanadoo.fr site : <http://cgt-cfa.com>

Quelques modalités préparant la journée syndicale d'actions et de grève du Jeudi 20 mai :

1) - Les SN CGT et CFDT envoient en RAR un préavis de grève pour le 20 mai 2010 au CCCA:

INTERSYNDICALE CGT et CFDT

à :

Monsieur le Président du CCCA,
Monsieur le Secrétaire Général,
19 rue du Père Coentin
75014 PARIS

Objet : dépôt préavis de grève nationale dans les CFA pour le jeudi 20/05/10

Le 03 mai 2010

M. le Président, M. le secrétaire général,

Après concertation entre les représentants des syndicats nationaux CGT et CFDT, nos deux organisations syndicales respectives vous informent par la présente que nous décidons de déposer conjointement un préavis de grève pour le jeudi 20 mai toute la journée.

Nous tenons à vous le faire savoir suffisamment à l'avance afin de respecter le délai effectif de cinq jours puisque nous sommes assimilés mission de service public.

Les personnels des CFA-BTP du réseau sont donc appelés à la grève dans les établissements, le jeudi 20 mai 2010 entre 08h30 et 17h30 afin d'obtenir satisfaction sur un nombre certain de revendications depuis longtemps posées, parmi lesquelles :

1. des conditions de travail de + en + difficiles pour les catégories de salariés des CFA du réseau CCCA contraire à l'intérêt d'une bonne formation des jeunes,
2. un manque de revalorisation des points de salaires ETAM /IAC et des très bas salaires,
3. une prise en compte des fins de carrières chez le personnel enseignant,
4. une négociation immédiate pour les grilles actuellement les plus obsolètes : celles des animateurs, des secrétaires, des personnels d'entretien,
5. pas de suppressions de postes dues à des effectifs actuellement en baisse dans nos CFA, ce qui nuit à la qualité,
6. non aux "montages" utilisés, par les organismes gestionnaires des CFA pour se séparer de salariés, basés sur des motifs personnels fallacieux afin d'éviter d'avoir à éventuellement se justifier sur des licenciements d'ordre économique,
7. réintégration sans condition de notre collègue animateur du CFA de Quimper, Nicolas GALLAIS-DUVAL
8. Contre le fait que le CCCA soit de plus en plus édulcoré tant pour la défense des statuts du personnel que vis à vis de l'encadrement et le management des directions générales dans les OG gérants les CFA.

Nous vous demandons de bien vouloir informer les associations gestionnaires des CFA-BTP du réseau de cette journée nationale d'actions syndicales.

A cet égard, tous nos établissements de formation recevant du public, l'article 2 de la loi 82-889 du 19/10/1982 s'applique pour le personnel gréviste quant au calcul des retenues de salaires.

Veillez croire Monsieur le Président du CCCA, Monsieur le Secrétaire général, en nos sincères salutations.

Signatures:

pour la CGT,
le secrétaire Général,
Philippe Fourcault

pour la CFDT
le secrétaire du CNC CFA
Armel PRAUD

SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DES CFA ET ASSIMILES DE LA CONSTRUCTION

Case 413 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil Cédex

Tél. : 06.85.54.79.72 – fax :

e-mail : la-cgt-des-cfa-btp@wanadoo.fr site : <http://cgt-cfa.com>

2) - De votre coté, Vous avez à informer vos collègues dans vos CFA. Pendant votre Assemblée générale avec les salariés de votre établissement, vous aurez à définir vos propres modalités d'actions syndicales et de grève pour la journée du jeudi 20 mai :

- soit un grève d'une journée *
- soit faire grève lorsque nous avons cours dans la journée (à la condition de faire grève lorsque les cours sont accolés les uns aux autres),
- soit une grève d'une demi-journée *
- soit un débrayage d'une heure*, deux heures*...

** Dans tous les cas, bien préciser les horaires de la grève ou du débrayage.*

Puis vous aurez à votre tour à faire connaître à votre employeur - ou votre directeur- vos intentions pour le jeudi 20 mai :

Afin de vous aider, vous trouverez ci-joint **un modèle de dépôt de préavis de grève (à faire avant le jeudi 13 mai) auprès de votre employeur, votre association ou votre direction de CFA (en RAR ou déposé contre un reçu)**. Les DS dans chaque CFA auront pour charge de faire parvenir à leur employeur (l'OG du CFA) ce préavis de grève :

Madame, Monsieur le Président de l'association gestionnaire de
Sous-couvert de Monsieur.....directeur du CFA-BTP de ...
Objet : dépôt préavis de grève pour le Jeudi 20 mai 2010

A....., le

Mme, M. le Président,

Après concertation avec les salariés du CFA de, nous vous informons que nous nous associons à l'action nationale lancée par l'intersyndicale CGT et CFDT et décidons de déposer un préavis de grève par la présente pour le Jeudi 20 mai 2010 compris le délai effectif de cinq jours étant donné que nous sommes assimilés à un service public. Le personnel sera donc en grève à partir du Jeudi 20 mai 2010 pour une durée entre..... (heures) .

Nos revendications sont les suivantes :

.....
.....
.....

A cet égard, notre établissement recevant du public, l'article 2 de la loi 82-889 du 19/10/1982 s'applique pour le personnel gréviste quant au calcul des retenues de salaires.

Veillez croire.....

Signature :

le DS du CFA de

Pour info, copie de la présente à : l'intersyndicale CGT-CFDT initiatrice de la journée d'actions de lutte, au CCCA, journaux locaux, syndicats patronaux, chambres syndicales patronales, conseil de région, inspection du travail...

SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DES CFA ET ASSIMILES DE LA CONSTRUCTION

Case 413 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil Cédex

Tél. : 06.85.54.79.72 – fax :

e-mail : la-cgt-des-cfa-btp@wanadoo.fr site : <http://cgt-cfa.com>

3) - autre information : la retenue de salaire quand on fait grève :

Les CFA-BTP étant assimilés à une mission et- à une gestion de service public, les retenues de salaires pour faits de grève sont fixés par l'article 2 de la loi du 19/10/1982 à savoir :

- pour une heure de grève : retenue égale à 1/160ème de traitement mensuel
- pour une grève d'une demi-journée, retenue égale à 1/50ème du salaire
- lorsque la grève dépasse une demi journée sans excéder une journée, 1/30ème de retenue mensuelle,

Enfin, le loi interdit à l'employeur de faire apparaître la notion de « absence pour grève » sur le bulletin de salaire : la simple mention « absence justifiée» suffit.

4) - Vous avez en pièce jointe à ce courriel, le tract de l'intersyndicale CGT + CFDT qui initie cette journée nationale d'actions syndicales avec grève dans nos CFA-BTP.

Tract à reprographier pour chaque salarié de votre CFA.

5) - Enfin, nous vous demandons de bien vouloir nous faire connaître avant la journée d'actions de luttes, toutes les initiatives que vous comptez prendre avec vos collègues dans vos CFA :

Pour cela, communiquez à :

- la-cgt-des-cfa-btp@wanadoo.fr pour la CGT
- armelpraud@aol.com pour la CFDT

Fraternité syndicale

Conjointement :

Le syndicat national CGT-CFA-BTP. + Le CNC CFA CFDT.

SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DES CFA ET ASSIMILES DE LA CONSTRUCTION

Case 413 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil Cédex

Tél. : 06.85.54.79.72 – fax :

e-mail : la-cgt-des-cfa-btp@wanadoo.fr site : <http://cgt-cfa.com>